Algérie / Commerce : nouvelles restrictions aux importations pour doper la production locale

Le gouvernement algérien resserre encore le robinet des importations. Après avoir déjà pris des dispositions dans ce sens en septembre-octobre *, il vient d'adopter toute une série de mesures pour réduire les importations et favoriser la production locale.

- -Première mesure, plus aucune licence d'importation n'est attribuée depuis le début de l'année. Toutefois, celles qui ont déjà été délivrées avant cette décision, resteront valables jusqu'à fin 2018.
- -Deuxième mesure, l'importation de 851 produits est suspendue provisoirement, hors denrées de première nécessité. Au total, sont concernées 45 familles de produits, allant du chocolat aux serviettes de toilette, du chocolat aux mouchoirs en passant par les viandes.

 Précision importante : ne sont visés que les biens vendus en l'état. Dans la foulée, le Centre national du registre du commerce (CNRC) a invité les opérateurs économiques, « exerçant l'activité d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état », de procéder au renouvellement de leurs extraits du registre du commerce.

 Autre précision important : la mesure de suspension d'importation de biens ne concerne pas des matières premières ou des produits à des fins de transformation.

Marchés publics : avantager le Made in Algeria

-Troisième mesure : la préférence accordée aux entreprises locales pour toute commande publique. Fin décembre 2017, le Premier ministre Ahmed Ouyahia avait indiqué que la compagnie nationale d'hydrocarbures, la Sonatrach, venait « d'annuler un appel d'offres international de 400 millions de dollars pour confier ces marchés à des entreprises algériennes ». L'objectif clairement affiché est ainsi « d'avantager le *Made in Algeria* dans les marchés publics quand c'est possible. Un bonus de 25 % était déjà accordé à tout soumissionnaire algérien », précise ainsi un opérateur économique, joint par le *Moci*.

Selon cet interlocuteur, « il sera de plus en plus compliqué pour des étrangers de vendre dans le futur des produits finis, hors denrées de première nécessité, en Algérie. Les biens de première nécessité, en revanche, et les équipements et machines utiles à la production algérienne ont une fenêtre de tir pour l'avenir largement ouverte ».

Qui va délivrer l'autorisation de libre circulation ?

Sur le papier, l'application des trois mesures ne pose pas de difficulté particulière, sauf la deuxième. En effet, en dehors des 851 produits interdits d'entrée sur le territoire national, il est demandé pour les autres biens une **autorisation de libre circulation** dans le pays d'origine ou de provenance, devant être visée par une autorité reconnue. Cette autorisation doit s'ajouter à deux autres documents, un **certificat vétérinaire ou phytosanitaire** et une **autorisation technique**.

Ces trois documents sont indispensables à l'obtention d'une domiciliation bancaire. Or, si pour les deux derniers documents, l'autorité qui doit le délivrer est nommément citée, en l'occurrence, pour le certificat phytosanitaire ou vétérinaire, le ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche, et pour l'autorisation technique, le ministère du Commerce, aucun organisme n'est mentionné pour l'autorisation de libre circulation.

« Il y a un flou, un vide, qui n'a pas encore été comblé », s'inquiète-t-on à Alger. D'après nos informations, la **Chambre de commerce et d'industrie Paris-Ile-de-France** aurait proposé d'attester que les marchandises à importer en Algérie sont des biens librement commercialisés dans l'Hexagone. D'autres CCI seraient prêtes à emboîter le pas. Les autorités algériennes auraient donné leur accord verbal. Reste à le formaliser par écrit, ce qui devrait intervenir, dit-on à Alger, « dans les jours qui viennent ». A suivre.

François Pargny

* Algérie / Export : les nouvelles restrictions à l'importation en vigueur

Pour prolonger:

-France / Algérie : trois accords industriels signés à Alger avant la visite d'E. Macron -Algérie / Export : la France peine à exporter plus, mais investit fort -Algérie / Investissement : Partenaires Invest veut aider les PME françaises

Retrouvez également dans le <u>Rapport CIAN 2018 – Les entreprises internationales en Afrique</u> les résultats de l'enquête du Cian sur l'Algérie

Cet article vous intéresse?

Créez une alerte >

- Multisectoriel
- CCI
- Commerce extérieur
- Douanes
- Réglementations
- Algérie
- France